

# Rapport d'Orientations Budgétaires

## 2026

LA CAISSE DES ÉCOLES DU 20<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

# SOMMAIRE

## Propos introductif

- A. Contexte réglementaire d'un rapport d'orientations budgétaires
- B. Contexte international et national
- C. Contexte parisien et contexte Caisse des écoles du 20<sup>e</sup>

## Bilan 2025 et orientations budgétaires 2026

- A. Un grand projet RH au service des femmes et des hommes, acteurs du service public municipal
- B. Une assiette de qualité, au service du plus grand nombre
- C. Un établissement public acteur de son territoire

## Données d'activités 2026

- A. L'activité de restauration
- B. La fonction Ressources Humaines
- C. Les dépenses de fonctionnement
- D. Les dépenses de gestion
- E. Les recettes de fonctionnement
- F. Les dépenses d'investissement
- G. Les recettes d'investissement

## Conclusion

## Propos introductif

---

Le présent *Rapport d'Orientation Budgétaire 2026* constitue un document de responsabilité et de transparence : il prépare les arbitrages du budget primitif 2026, éclaire le Conseil d'administration sur les contraintes à venir et fixe un cap opérationnel conforme aux obligations du service public.

Ce ROB 2026 s'inscrit dans un moment particulier : il s'agit du dernier rapport de la mandature 2020-2026 qui a profondément transformé la Caisse des Écoles.

Ces années ont été marquées par une réorganisation et une professionnalisation des modes de pilotage, par une exigence renforcée de qualité des repas servis et de la sécurité sanitaire, par la consolidation de la maîtrise des risques et des procédures, ainsi que par la montée en puissance des engagements en matière d'alimentation durable, de transition écologique et d'attention portée aux conditions de travail.

Ces évolutions ont été conduites dans un contexte de tensions fortes sur les prix, d'incertitudes financières pour les collectivités et de contraintes accrues sur les ressources humaines. Elles ont néanmoins été portées par une priorité constante : garantir la continuité du service rendu aux familles et aux enfants, tout en consolidant la trajectoire d'amélioration continue engagée.

Le ROB 2026 se veut ainsi à la fois lucide et structurant : il vise à sécuriser l'exécution dans un environnement budgétaire incertain, à consolider les acquis de la mandature et à préparer les conditions d'une transition maîtrisée vers la période suivante, en donnant à l'établissement des repères clairs, des hypothèses explicites et une méthode de pilotage resserrée.

## A - Contexte réglementaire d'un rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements de plus de 3 500 habitants en vertu de la *loi du 6 février 1996 relative à l'Administration territoriale de la République* (loi dite ATR). Le débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif (L.3312-1 du CGCT) et celui-ci est matérialisé par un **rapport d'orientations budgétaires**.

Le rapport d'orientations budgétaires nécessite un travail approfondi des services de la Caisse des écoles afin d'estimer au plus juste l'évolution des dépenses et des recettes pour la nouvelle année, dans une logique de transparence démocratique.

Cette étape budgétaire permet de communiquer à l'Assemblée délibérante :

- les premiers résultats relatifs à l'atterrissement de l'exercice n-1.
- les informations concernant le **contexte macroéconomique, budgétaire et financier** pesant sur les collectivités territoriales, la Ville de Paris ainsi que l'évolution de la situation financière de la Caisse des écoles.
- les **orientations budgétaires définissant le budget primitif (BP) 2026**, tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard des priorités de qualité alimentaire, du respect des normes d'hygiène et de qualité de vie au travail.

Le dialogue budgétaire mené en parallèle avec les services de la Ville de Paris permet d'appréhender le budget primitif. Le budget de la Caisse des écoles a pour apport principal la subvention allouée par le Service de la Restauration Scolaire de la Ville de Paris (70%).

Cette subvention, distribuée à chaque Caisse des écoles parisiennes au titre de la restauration scolaire est déterminée à l'issue d'un dialogue budgétaire annuel, basé sur une analyse des coûts engagés pour exécuter ses obligations de service public dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse. Ces informations sont notifiées à son président dans le cadre de l'agenda budgétaire de la Ville de Paris.

Depuis 2025, les dialogues entre la Ville de Paris et chaque Caisse des écoles sont organisés en cinq étapes :

- Un dialogue budgétaire portant l'analyse de l'exécution de l'année N-1 et sur la présentation et l'analyse de la demande de subvention pour l'année N, tout en appréhendant les évolutions probables pour l'exercice de l'année N+1 ;
- Un dialogue portant sur les marchés et les achats pour un déploiement d'une politique d'achat coordonnée respectueuse de l'environnement et des objectifs du Plan d'Alimentation Durable (PAD) ;
- Un dialogue d'exécution portant sur les réalisations budgétaires de l'exercice en cours et sur les évolutions à prendre en considération tant pour l'exercice de l'année que celles pour l'année N+1 ;
- Un dialogue portant sur les questions de gestion et politique en matière de ressources humaines ;
- Un dialogue consacré aux programmations de travaux, d'investissements, de renouvellement des équipements, de maintenance et d'entretien pour l'année N+1.

Dans la perspective du dialogue budgétaire, chaque Caisse des écoles fournit des documents, des données financières et formule une demande de subvention au titre de l'année N sur la base d'un budget prévisionnel portant sur le fonctionnement et l'investissement.

Pour l'élaboration du budget prévisionnel N, la Ville de Paris adresse aux Caisses des écoles au plus tard, fin novembre de l'année N-1, une lettre dite de cadrage de l'évolution des dépenses de restauration scolaire, tenant notamment compte de la masse salariale, des dépenses d'alimentation, des autres charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

**A ce titre, la subvention de la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement 2026 a été augmentée de 5.5 % pour être portée à 15 590 000 €. Cette subvention a été adoptée par le Conseil de Paris de décembre 2025.**

**Le budget primitif 2026, élaboré à la suite des différents dialogues budgétaires, sera soumis à votre vote lors du prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le 18 février 2026.**

## B - Contexte international et national

L'environnement économique international a un fort impact sur les conjonctures économiques locales, pesant alors sur le déploiement et l'exécution des obligations de service public de chaque collectivité territoriale.

Ce dernier est marqué par une **croissance modérée**, une **désinflation engagée** et une **forte incertitude géopolitique**. Les banques centrales ont mis fin au cycle de hausses de taux et adoptent désormais une politique monétaire neutre, tandis que la **croissance mondiale demeure limitée par le ralentissement de l'investissement et du commerce international**.

Ces incertitudes entretiennent notamment la **volatilité des prix de l'énergie et des matières premières agricoles**, affectant directement les coûts de la restauration scolaire.

Au niveau national, la croissance reste modérée mais proche de son potentiel :

Indicateur	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	0,7 %	0,9 %	1,1 %
Taux de chômage (fin d'année)	7,5 %	7,6 %	7,4 %

Source : Banque de France, septembre 2025

Ces indicateurs traduisent une économie **faiblement dynamique**, mais **sans dégradation massive de l'emploi**. En effet, le marché du travail se maintient à un niveau historiquement favorable, avec un taux de chômage oscillant autour de **7,5 %**, proche de son plus bas depuis 2007. Cette tendance a une importance fondamentale pour le secteur public en raison des besoins de recrutement persistants et notamment dans la restauration scolaire (cuisine, entretien, manutention, agents techniques).

Par ailleurs, l'inflation a fortement ralenti pour atteindre environ **1 % sur un an à l'été 2025** sous l'effet notamment de la baisse des prix de l'électricité. Dès lors, on note pour les collectivités une inflation spécifique, plus modérée qu'en 2022/ 2023, mais qui reste supérieure à celle des ménages sur le long terme. L'impact se ressent surtout sur des postes de dépenses sensibles comme les achats externes, l'énergie, les services techniques, et les personnels (indices, normes).

A court terme **1,3 % de croissance est prévu pour 2026 et 1,8 % pour 2027**. Cette modération des prix contribue à une amélioration progressive du pouvoir d'achat des ménages, dont le taux d'épargne demeure cependant élevé, traduisant ainsi un contexte d'attentisme face à l'incertitude économique et politique.

Concernant les prix de l'alimentaire, essentiel pour la restauration scolaire, ceux-ci connaissent un retour à la stabilité en fin d'année 2025 après avoir enregistré une augmentation de 0,7 % sur un an à l'été 2025.

Toutefois, une **volatilité est persistante sur certaines denrées alimentaires importantes comme les protéines animales, les fruits et légumes frais ou encore les produits bio et labellisés**. A date, l'analyse des marchés en cours ne permet pas de stabiliser nos données.

Cette volatilité des prix représente des enjeux importants pour la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement qui est engagée sur la voie du local et du bio. Ainsi, à court et moyen terme, le niveau des prix sur ces filière restera plus élevé que sur les gammes conventionnelles.

Aussi, les variations de prix peuvent être plus fréquentes en raison des conditions et des aléas climatiques. C'est pourquoi, il est essentiel de pouvoir sécuriser dès à présent les chaînes d'approvisionnement pour les prochaines années notamment à travers des outils de suivi des dépenses alimentaires et des marchés publics adaptés.

De plus, les dépenses de personnel des collectivités locales ont progressé de **+4,2 % en 2024 et +3,3 % en 2025** (portées notamment par des revalorisations indiciaires et la hausse de la cotisation CNRACL +3 points pendant 4 ans), avec un coût estimé pour les employeurs publics locaux de **1,2 Md€ dès 2026**. Une hausse des dépenses de la masse salariale est donc à prendre en compte dans l'élaboration du budget primitif 2026.

## C - Contexte parisien et contexte Caisse des écoles du 20<sup>e</sup>

Depuis 2018, les collectivités territoriales sont mises à contribution du redressement des comptes publics, cette tendance se caractérise notamment par le dispositif DILICO, un prélèvement obligatoire opéré sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, instauré en 2025. Le coût potentiel de cette réforme pour la Ville de Paris est estimé entre 150 M et 160 M d'€.

De plus, un effort supplémentaire de **5,3 Md€ d'économies** est attendu au niveau local en 2026. Enfin, la nouvelle réduction du montant du fonds vert limité à 600 Md'€ en 2026 pénalisa sans doute la Ville de Paris dans ses investissements d'avenir et les dépenses nécessaires à l'adaptation au changement climatique.

En parallèle, **les recettes des collectivités restent faiblement dynamiques et très sensibles à la conjoncture économique**, tandis que les charges sociales et d'énergie demeurent élevées.

A l'échelle parisienne, plusieurs éléments structurants impactent directement les recettes de la Caisse des écoles :

- la disparition de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) nulle depuis 2022 et confirmée pour 2026 ;
- la péréquation entre collectivités est en forte hausse : 661 M€ en 2026, 680 M€ en 2027 et 723 M€ en 2028 ;
- l'instabilité des recettes peinent les dépenses de fonctionnement, en effet, les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) demeurent fragiles et les recettes tirées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée restent incertaine pour les périodes à venir.

En somme, les Caisse des écoles doivent faire face à des **arbitrages budgétaires plus contraints** et à la nécessité de **sécuriser les équilibres de fonctionnement**.

## Les orientations budgétaires 2026

---

Depuis 2021, la direction de l'établissement s'est employée à stabiliser les finances de la Caisse des Ecoles, à piloter ses recettes et ses dépenses dans un souci d'extrême rigueur et de restructuration de ses grandes fonctions générales organisées par pôles.

Concernant 2025, en termes de Fonctionnement, l'exercice 2025 devrait présenter un excédent d'environ 420 000 €. Les données seront stabilisées au moment du vote du budget. Nous observons que le soutien de la Ville demeure fort et en prolongement de la stratégie de rebasage souhaitée par la présidence de la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement dès 2021.

A ce titre, **la subvention 2025 au titre de la restauration scolaire s'établit à hauteur de 15 590 000 €, soit une progression de 5,5 % par rapport à la subvention initiale de 2025, qui était de 14 780 000€.**

Ces éléments devraient permettre à la CDE20 de poursuivre la transformation de l'établissement, de continuer à porter toute son attention à la qualité de son service et du repas, et à préparer l'avenir.

Dans ce contexte, l'année 2026 s'inscrira dans une démarche toujours aussi volontariste, dans la continuité de la stratégie définie dans la nouvelle convention triennale 2025-2027, des orientations fixées par le Président, et du chemin engagé pour être au rendez-vous des objectifs du Plan d'Alimentation Durable de la Ville de Paris à l'horizon 2027.

La Caisse des Ecoles du 20ème arrondissement ambitionne d'atteindre les 12 objectifs fixés par le Plan d'Alimentation Durable, et notamment garantir que 100 % des produits servis aux enfants du 20<sup>e</sup> arrondissement soient issus de l'alimentation durable, dont 75 % certifiés bio. Cet objectif est atteignable d'ici fin 2027.

L'exécution de l'exercice 2025 et les projets débutés ont permis d'identifier de nouvelles priorités et de nouveaux besoins de financement pour l'année à venir au regard de trois orientations prioritaires :

### 1) La qualité de l'assiette

- augmenter la part de produits bio et locaux ; qui sera opérante dans le cadre de l'attribution de nouveaux marchés courant 2026
- soutenir les filières courtes et durables ;
- remplir les objectifs Egalim et les objectifs du PAD parisien ;
- renforcer les exigences nutritionnelles ;
- poursuivre l'adaptation des outils de production pour supprimer l'usage des matières plastiques et permettre la collecte des biodéchets afin de tendre vers la disparition du gaspillage ;
- déployer une politique d'achats coordonnée, respectueuse de l'environnement et des objectifs du PAD ;
- développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable, à l'équilibre nutritionnel et au goût.

Il s'agit ainsi de sécuriser les dépenses alimentaires et de les ajuster avec les objectifs du Plan d'Alimentation Durable parisien. Afin de répondre aux enjeux de la qualité de l'assiette et de la santé des enfants, l'alimentation est le premier poste de dépenses de la Caisse des écoles après les dépenses de masse salariale à hauteur de 31.7 % des dépenses totales en 2025. Cette tendance sera maintenue dans le budget 2026 (31.4%).

### 2) L'hygiène et la sécurité alimentaire

- se mettre en conformité réglementaire (audit et contrôle DDPP) ;
- renforcer la traçabilité et les contrôles hygiènes ;
- maîtriser les risques sanitaires (auto-contrôles et analyses externes) ;
- renforcer les formations hygiène – nutrition – allergènes ;
- investir dans des équipements de production plus performants et répondants aux exigences d'hygiène.

Afin de renforcer sa qualité de production, la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement fait de l'hygiène une de ses priorités pour l'année à venir. A ce titre, les postes de dépenses hygiène et qualité connaissent une progression de 30%, soit 45 100 € prévus pour 2026 contre 35 000 € 2025, ces dépenses comprennent de l'achat de petit matériel et des prestations de services (prise de températures, disques, gants, audits externe, interventions hygiène).

### 3) La qualité de vie au travail des agents

- renforcer l'attractivité des métiers de la restauration scolaire ;
- prévenir les risques (port de charges, chaleur, produits d'entretien) ;
- permettre la reconnaissance et la fidélisation des agents ;
- favoriser dans la durée la reconnaissance du travail, la qualification et la motivation des personnels tant du point de vue des situations individuelles que collectives.

Ces orientations sont cohérentes avec les volontés de transition écologique parisienne, la politique alimentaire durable de la Ville de Paris et suivent également les différents objectifs stratégiques, énoncés au titre de la convention triennale :

#### La sécurité :

- Assurer une bonne réactivité aux observations des rapports de visite d'inspection des services de la DDPP en cas d'avertissement ou de mise en demeure.
- Assurer l'entretien des locaux, la maintenance et le renouvellement des équipements conformément aux dispositions de la Convention d'occupation du domaine public (CODP) signée avec la Ville de Paris.
- Mettre en place un plan de maîtrise sanitaire (PMS) dans chaque restauration scolaire qui prend en compte les bonnes pratiques d'hygiène et les procédures HACCP.
- Mettre en œuvre les préconisations de FACILIS portant sur la prévention des risques de présence de nuisibles dans les locaux de restauration (mesures d'hygiène, petits travaux).
- Assurer la consommation et l'utilisation d'une eau de qualité.

#### La qualité alimentaire :

- Proposer des menus variés et équilibrés répondant aux obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux recommandations publiques à destination des enfants ou adolescents et à leurs éventuelles évolutions.
- Généraliser une offre de pique-niques faits maison sans emballages plastiques.
- Atteindre les objectifs du Plan d'Alimentation Durable (PAD) d'ici 2027.
- Lutter contre le gaspillage et la valorisation des déchets.
- Respecter la charte parisienne et les objectifs parisiens de lutte contre le gaspillage.
- Respecter le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne.
- Suppression de l'usage des contenants en matière plastique et biosourcée pour la réchauffe ainsi que celui des matériels utilisés en cuisine et pour le service en salle.

#### Les ressources humaines :

- Améliorer la prévention des risques professionnels des personnels des services opérationnels.
- Améliorer la qualification des agents, y compris en lien avec les actions prévues au Plan d'alimentation Durable, et favoriser les évolutions de carrière.
- Améliorer la qualité du dialogue social institutionnel.
- Améliorer la rémunération des personnels opérationnels des Caisses des écoles pour reconnaître l'accroissement des compétences et favoriser les recrutements

#### La politique Achat :

- Agir sur les marchés pour atteindre les objectifs du PAD.
- Intégrer dans les clauses des marchés des spécifications en lien avec les lois environnementales (" climat et résilience " et " AGEC "...).

### L'Éducation à l'alimentation :

- Mettre en place un plan d'actions annuel à destination des enfants en association et/partenariat avec les CASPE comprenant une action au moins sur chacun des thèmes d'éducation à l'alimentation durable, d'éducation à l'équilibre nutritionnelle et d'éducation au goût, touchant au moins 5 % des effectifs des EM, EE et collégiens et durant au moins 30 minutes.
- Mettre en place un plan de communication à destination des parents et des agents de la CDE et des CASPE sur le contenu du plan d'actions annuel d'éducation à l'alimentation durable des enfants.
- Mettre en place une mesure annuelle de la satisfaction touchant tous les enfants de la maternelle au collège en 3 ans.
- Organiser des dégustations impliquant un groupe d'enfants pour recueillir leur avis sur l'aspect organoleptique d'un produit, plat ou repas.
- Mettre en place de grands temps forts annuels à destination des enfants et des familles portant sur l'éducation à l'alimentation durable, l'équilibre nutritionnel, et le goût.
- Tenir régulièrement une Commission des menus ou de restauration associant des représentants de parents, REV, responsables de cuisines.

Enfin, sur le **volet Finances**, la convention triennale liste plusieurs objectifs :

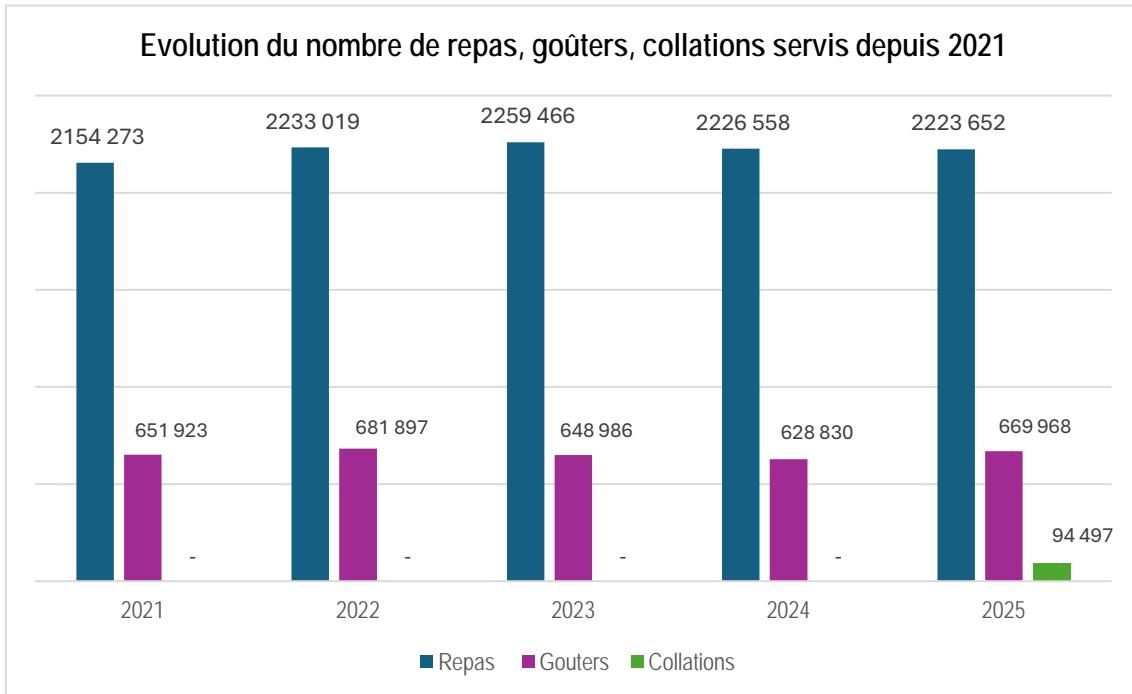
- Lutter contre les impayés en cours
- Rentrer dans le dispositif Paris Familles
- Optimiser la gestion de la trésorerie et améliorer la qualité des plans de prévision fournis.
- Poursuivre le travail amorcé sur la maîtrise des coûts via le process de contrôle de gestion.

La Caisse des écoles souhaite poursuivre les efforts déjà engagés et maintenir en 2026 un taux d'impayés moyen en dessous de 10%. De plus, le service accueil/ facturation de la CDE20, ouvert 4 jours sur 5 par semaine permet d'accompagner les familles dans leur démarche ou encore dans la prise en main d'outils informatiques et de supports numériques pour le suivi de la restauration scolaire de leurs enfants. Enfin, ce rôle sera maintenu et renforcé avec l'intégration et la participation de la CDE20 au dispositif Paris Familles à la rentrée 2026/ 2027.

En complément, le pôle Finance s'attache à renforcer ses outils de contrôle de gestion et à développer des outils prévisionnels de la dépense et des marchés afin de sécuriser, d'optimiser ses stratégies d'achat et de dépenses.

## Bilan 2025 et orientations budgétaires 2026

### A - L'activité de restauration



La Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement assure la production et la livraison :

- des repas et gouters pour les enfants et les adultes en période scolaire ;
- des repas et gouters pour les enfants et adultes pendant les périodes de centres de loisirs ;
- des repas servis aux tiers conventionnés (Maison d'accueil de l'enfance E. Roosevelt, association CELEM, la Direction de la jeunesse et des sports par exemple) ;
- des collations pour le petit déjeuner dans le cadre d'une « expérimentation pilote » auprès de 6 établissements scolaires.

Ainsi, la Caisse des écoles garanti la fourniture de repas pour 67 sites du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, comprenant : jardins d'enfants, écoles maternelles et élémentaires, collèges ainsi que foyers et établissements spécialisés accueillant des enfants.

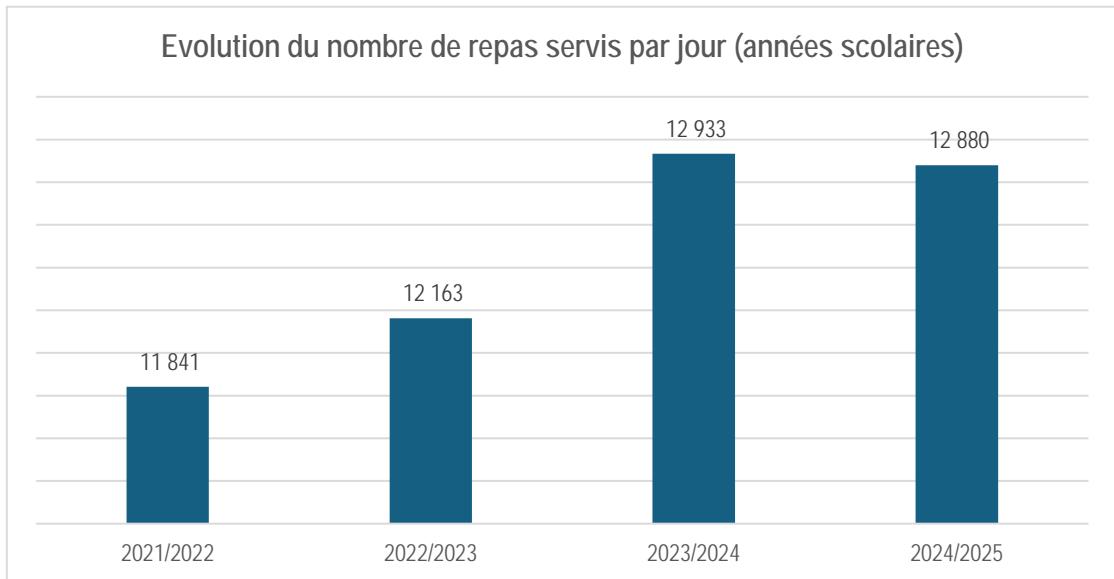
En moyenne, on note une baisse de fréquentation en lien direct avec la baisse des effectifs scolarisés entre les deux années scolaires, 13 206 élèves inscrits à la restauration scolaire à la rentrée 2024/2025 contre 12 574 inscrits à la rentrée 2025/2026 soit une perte de 5%.

Cette diminution se ressent à tous les niveaux scolaires :

- 2721 collégiens inscrits en 2024/2025 contre 2613 en 2025/2026 (-1%)
- 6306 élèves inscrits en élémentaire en 2024/2025 contre 6017 en 2025/2026 (-2%)
- 4178 élèves inscrits en maternelle en 2024/2025 contre 3944 en 2025/2026 (-2%)

Cette tendance devrait être de mise pour la prochaine rentrée 2026/2027, en effet le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse prévoit une baisse continue des effectifs dans le premier degré, le niveau scolaire le plus touché, avec une baisse nationale de 0,8% l'année prochaine. Le second degré est également concerné avec une perte progressive 18 000 élèves en 2025 et qui pourrait atteindre 70 000 élèves en 2029.

Cette baisse d'effectifs nationale aura donc un impact durable sur les recettes de fonctionnement de la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement pour les trois prochaines années.



Pendant la période scolaire 2024/ 2025, une moyenne de 12 880 repas ont été servis chaque jour excepté le mercredi, les collèges du 20<sup>e</sup> arrondissement ne proposant pas de restauration scolaire. Ainsi, le mercredi, pour les niveaux maternels et élémentaires, 7200 repas ont été distribués.

Le travail du service effectif et du service facturation permet de suivre quotidiennement les effectifs réels et d'assurer une production et une livraison des repas optimales.

Aussi, la précision du logiciel de facturation, adopté depuis la rentrée 2024/ 2025 et le règlement intérieur de la restauration scolaire parisienne permet aux familles d'adapter la fréquentation à la restauration scolaire de leurs enfants par période de facturation (bimensuelle). De plus, les services de la CDE20 assure un suivi rigoureux et en lien avec les familles et les directeurs d'établissements scolaires mettent à jour les effectifs quotidiennement (déduction de sorties scolaires, stages, certificats médicaux, radiations).

## B - La fonction Ressources Humaines

### ❖ Données chiffrées – Emplois et effectifs

Le 25 juin 2025 le Conseil d'Administration a délibéré sur une mise à jour du tableau des effectifs qui acte ainsi qu'au 31 Décembre 2025, la Caisse des écoles compte au tableau des effectifs 357 emplois comprenant, 164 à temps complet et 193 à temps non complet, dont 51 à 30 heures, 67 à 25 heures, et 75 à 20 heures.

Ils se répartissent comme suit par catégorie :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	Emplois budgétaires	Dont temps complet	Dont temps non complet
A	ATTACHE/INGENIEUR/PARAMEDICAL	10	10	/
B	REDACTEUR/TECHNICIEN	15	15	/
C	ADJOINT ADM. / ADJOINT TECH	332	139	193
<b>TOTAL</b>		<b>357</b>	<b>164</b>	<b>193</b>

Sur ces 357 emplois, 338 étaient pourvus au 31 décembre 2025, dont 65 agents titulaires et stagiaires et 273 agents contractuels.

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	Postes pourvus	Titulaire	Stagiaire	Contractuel temps complet	Contractuel temps non complet
A	ATTACHE/INGENIEUR/PARAMEDIAL	9	1		8	
B	REDACTEUR/TECHNICIEN	12	4		8	
C	ADJOINT ADM. / TECHN.	317	60		105	152
<b>TOTAL</b>		<b>338</b>	<b>65</b>		<b>121</b>	<b>152</b>

L'effectif de 338 agents se répartit comme suit par activité :

- Direction et services supports : 29
- Unité de production de la Cuisine Paul Meurice : 39
- Offices et satellites : 270

Il convient de noter également, que sur ces 338 agents, 15 agents de restauration sont sans activité et sans rémunération en raison de leurs absences justifiées par des raisons de santé ou de congés non rémunérés (congé parental ou mise en disponibilité notamment).

La situation des effectifs de la Caisse, en Equivalent Temps plein payé, est la suivante :

Exercice budgétaire	Equivalent temps plein (ETP)
2020	260.18
2021	261.31
2022	264.30
2023	274.80
2024	279.00
2025	296.00

La prévision pour 2026 est similaire à la « photographie » ainsi communiquée de fin 2025, sous réserve de pourvoir quelques postes encore vacants.

Compte tenu de la transformation de la Caisse des Ecoles du 20<sup>e</sup> arrondissement, de ses objectifs relatifs à la qualité des prestations servies et à la maîtrise de ses indicateurs de gestion, l'évolution de l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services saurait être stabilisé en 2026.

#### ❖ Données chiffrées – Frais de personnel

Evolution des dépenses de personnel depuis 2021



L'exécution 2025 s'établit à hauteur de 11 085 395 €, soit une augmentation de 1.8% par rapport à 2024 (contre +6.4% annuellement entre 2022 et 2024).

Cette moindre augmentation s'explique par :

- Des difficultés de recrutement sur un certain nombre de postes.  
Ainsi, un poste de gestionnaire en ressources humaines de catégorie B, principalement dédié à la prévention des risques professionnels, à la qualité de vie au travail et à la formation, un poste de premier de cuisine et deux postes de plongeurs en production budgétisés sur l'ensemble de l'année, n'ont été pourvus qu'en fin d'exercice pour certains et pour d'autres aucun recrutement n'a été effectif.
- S'y ajoute le remplacement tardif de plusieurs agents administratifs et techniques, consécutif aux délais de recrutement et aux procédures intervenant après leurs départs (chauffeur, responsable recettes et dépenses).
- La non-reconduction des chèques cadeaux en 2025 pour des raisons de modifications législatives.

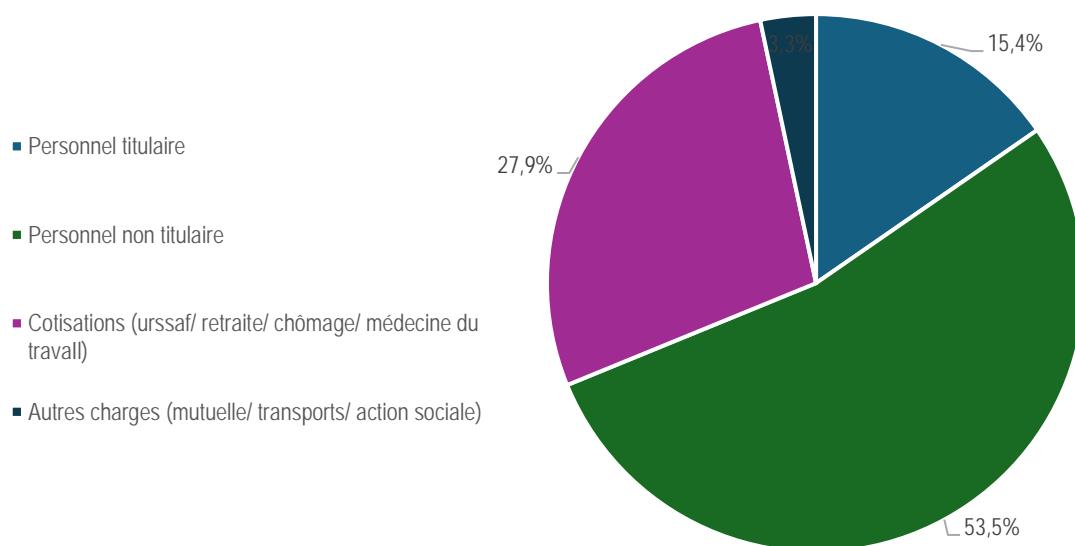
Ces difficultés de recrutement sont notamment liées à la tension du marché de l'emploi, à la spécificité des profils recherchés et aux contraintes propres aux métiers de la restauration collective et aux fonctions RH spécialisées.

En parallèle, les dépenses RH ont augmenté sur d'autres postes de dépenses en raison de :

- L'augmentation de 3 points de cotisation CNRACL depuis janvier 2025 passant de 31.65% à 34.65% de taux de cotisation.
- La création d'une équipe mobile de 8 agents pour renforcer l'équipe de production et l'équipe de restauration en 2025, néanmoins cette équipe a pu être au complet seulement au mois de novembre 2025.
- La mise en place du régime indemnitaire des agents techniques.

Cependant, ces différents aléas n'ont pas eu de fort impact sur la répartition des dépenses de personnel, puisqu'en 2025, elle reste sensiblement la même que celle de 2024 :

Répartition des dépenses de personnel (2025)



**Le projet de BP 2026 intègre l'impact de nouvelles règlementations et de différents recrutements :**

- L'augmentation du SMIC horaire et mensuel à compter de janvier 2026, passant de 11.88€/h à 12.02€/h, et de 1801.80€/mois à 1823.03€/mois.
- La reconduction du taux de remboursement mobilité de 50% à 75%, et l'augmentation tarifaire des prix de transport.
- L'augmentation du taux de cotisation Ircantec Tranche A, passant de 4.20% à 4.27%, et de la Tranche B de 12.55% à 12.75%.
- L'augmentation du taux Accident de Travail passant de 4.22% à 4.64%.
- Un nouveau poste référent hygiène de catégorie B.
- De nouveaux postes d'agents de restauration notamment dans deux collèges où, dans le cadre d'une expérimentation financée par la Ville de Paris, les agents techniques éducatifs (ATEE) ne sont plus présents sur le temps de la pause méridienne.

#### ❖ **Organisation et recrutements**

Compte tenu des objectifs stratégiques et de la transformation de la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement, visant notamment à l'amélioration de la qualité des prestations servies aux enfants et à la maîtrise de ses indicateurs de gestion, son organigramme a dû évoluer durant ces 18 derniers mois. Il est stabilisé depuis juin 2025.

Concernant les offices et satellites, les départs (retraites ou démissions, congés parentaux) nécessitent la réalisation de recrutements de façon régulière afin de combler les postes restés vacants. Les recrutements d'agents contractuels à temps non-complets réalisés de façon spécifique dans le cadre de l'article 55 du décret du 24 Mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, se font uniquement à 20 heures hebdomadaires. Les postes à 25 heures, 30 heures, ou à temps plein, sont pourvus par voie de mobilité interne ce qui permet d'offrir aux équipes de restauration de la Caisse des écoles de réelles et fréquentes possibilités d'évolutions professionnelles.

#### ❖ **Relations sociales**

La fin de l'année 2022 a été marquée par l'élection des membres du Comité social territorial. Le collège des représentants du personnel se compose de quatre représentants titulaires et de quatre représentants suppléants, tous désignés sur des listes présentées par le syndicat CGT, seule organisation à avoir déposé des candidatures.

Cette instance, qui s'est substituée à l'ancien Comité technique et au CHSCT, est pleinement opérationnelle. Elle se réunit selon un calendrier semestriel et constitue un cadre privilégié de dialogue social. En 2025, elle a permis l'examen et le partage de dossiers structurants tels que la mise en place du RIFSEEP, l'introduction de la barquette en inox et le déploiement de l'alternative végétarienne.

Toutefois, la représentation syndicale s'est réduite et ne compte plus que deux représentants. Depuis l'automne 2025, les instances sont ainsi réunies dans un fonctionnement dit « dégradé », permettant néanmoins le maintien de temps d'échange dans un cadre exceptionnel. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'attendre les prochaines élections professionnelles prévues en décembre 2026 afin de permettre la recomposition des instances syndicales.

#### ❖ **Professionnalisation**

La professionnalisation et le développement des compétences des équipes concourront à l'atteinte des objectifs fixés en matière de service et de qualité.

Trois axes ont été priorisés :

- La valorisation de la mobilité (principalement dans les offices) avec la mise en place d'un suivi de carrière permettant de favoriser la carrière et l'évolution professionnelle, cet objectif étant soutenu notamment par la mise en place des entretiens professionnels.

- La formation avec une priorité qui sera donnée à l'hygiène, la qualité et la sécurité, *le perfectionnement des fonctions managériales, la complétude du plan de formation sur les principes et valeurs de la République, ou bien encore la lutte contre les TMS.*
- La poursuite de la professionnalisation des responsables d'office.

#### ❖ Qualité de vie au travail

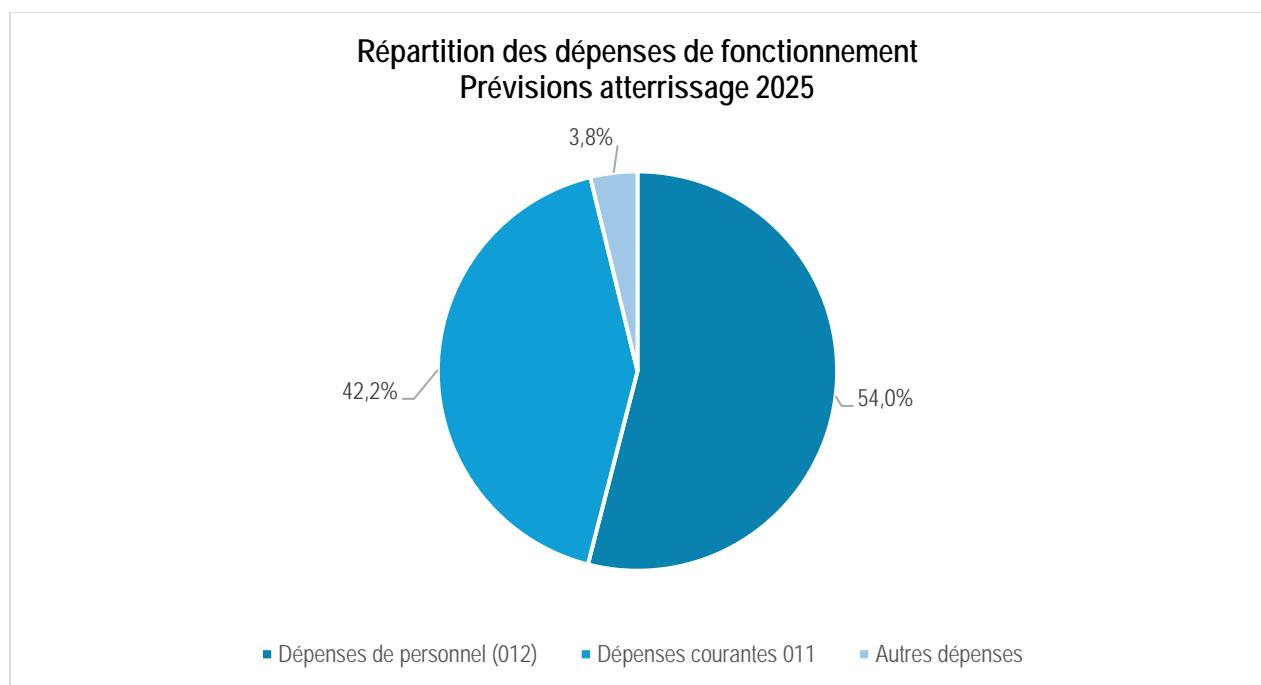
La qualité de vie au travail constituera un axe important du suivi ressources humaines pour 2026.

Dans la continuité des actions déjà engagées depuis 2022, organiser la vie collective et les échanges internes au sein de la Caisse des écoles permet à chacun de mieux comprendre à son niveau le sens de son travail et faire sienne la fierté collective de la mission de la Caisse des écoles.

Le journal interne, les moments réguliers et impromptus de convivialité, les actes de reconnaissance des succès et des satisfactions, des moments clés de carrière, la présence régulière de la Direction dans les offices, sont autant de vecteurs qui permettront d'avancer dans cet objectif.

Enfin, l'attention toute particulière à porter à la qualité et au bon fonctionnement des installations et de leur maintenance, restera une priorité de la Caisse vis-à-vis de ses équipes.

### C - Les dépenses de fonctionnement

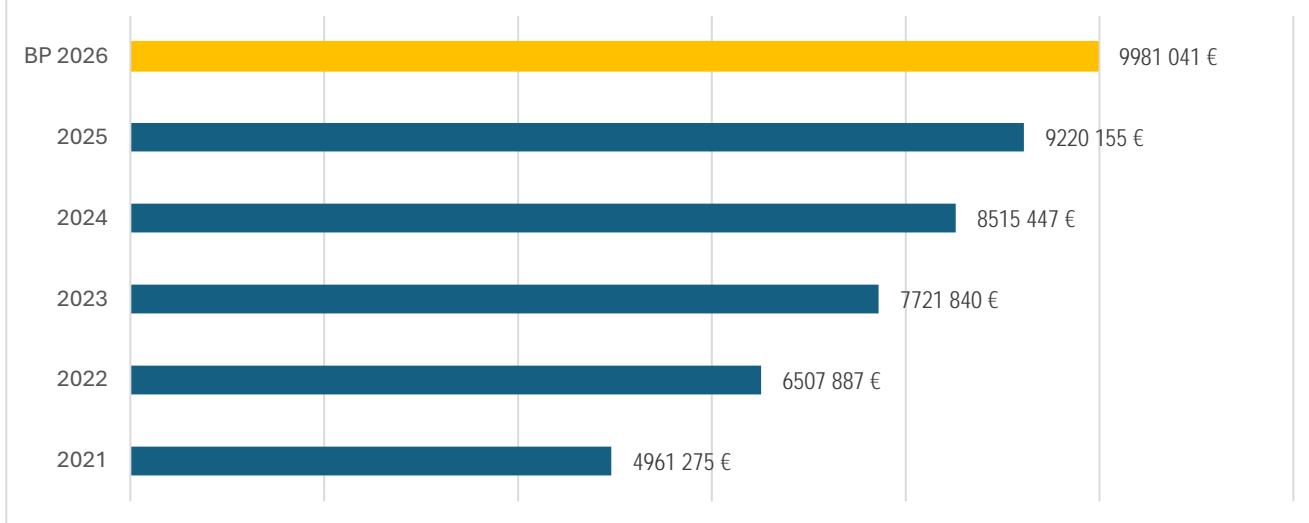


Il s'agit des dépenses de fonctionnement dites « courantes » (chapitre 011), des dépenses des Ressources Humaines (chapitre 012) ainsi que des autres dépenses liées notamment aux dotations d'amortissements, aux créances irrecouvrables ou encore au remboursement de titres antérieurs.

La répartition des dépenses de fonctionnement reste similaire à la répartition de 2024, pour s'aligner avec la moyenne des 17 autres Caisses des écoles parisiennes, pour rappel, à l'échelle parisienne les charges de personnel représentent 52% des dépenses.

Les prévisions d'exécution pour l'exercice 2025 prévoient un atterrissage à 9 220 155, 29 € pour le Chapitre 011, soit 43,5 % des dépenses totales 2025.

## Evolution des dépenses de Fonctionnement (Chapitre 011)



Les dépenses de fonctionnement (chapitre 011) affichent une augmentation +6,6% entre 2025 et 2026 contre +8,3% entre 2024 et 2025, +10% entre 2023 et 2024.

**Les hausses de dépenses les plus significatives par rapport au budget primitif 2025 sont les suivantes :**

- **L'alimentation : +10%**
  - La nouvelle nomenclature permet de distinguer les produits alimentaires frais aux produits d'épicerie stockés.
  - Les achats alimentaires ont fait l'objet de 22 marchés publics en 2025 (17 Appels d'Offre (AO) et 5 marchés à procédure adaptée (MAPA)).

Cette hausse s'explique, d'une part, par la volonté de la Caisse des écoles de remplir les objectifs du Plan d'Alimentation Durable, notamment en servant aux enfants des produits Bio, labellisés et circuits courts ; d'autre part, par l'inflation et la volatilité des prix qu'ont pu connaître certaines denrées alimentaires (notamment la viande).

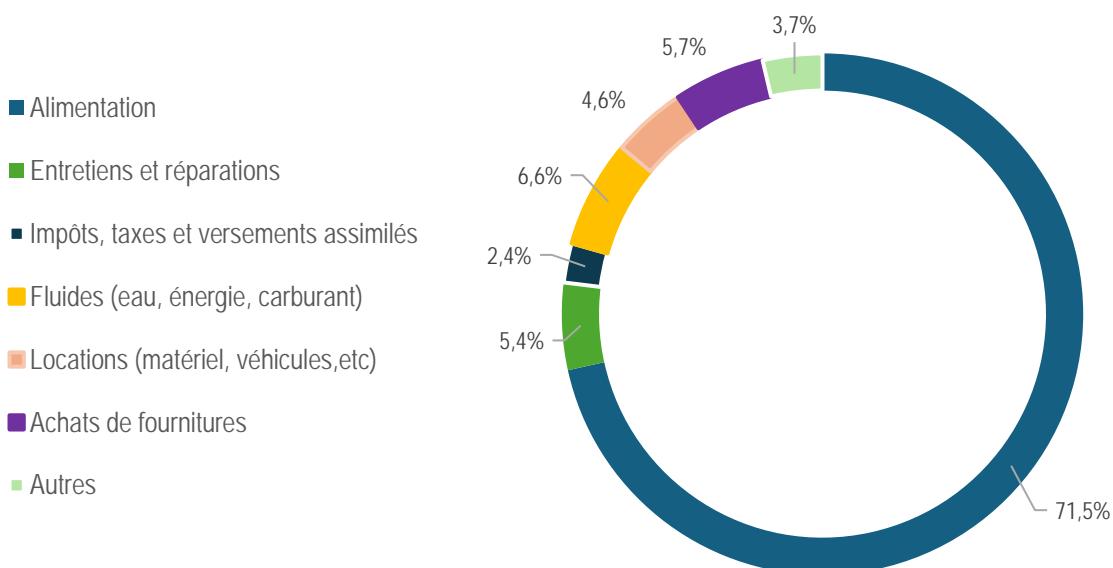
- **Les dépenses de petits équipements : +8%**
  - La généralisation de la barquette en inox suppose l'achat de petits matériel complémentaire très technique (films pelables, films plastiques très résistant et pouvant être utilisés sous forte chaleur).  
A terme, la CDE souhaite réduire ses coûts de production, en acquérant progressivement un stock de barquettes inox.
  - De plus, les dépenses de petits équipements concernent également du matériel de maintenance et du petit outillage.  
La CDE s'attache à développer ses forces internes concernant les opérations de maintenance pour réduire ses dépenses de service, toutefois, dans un premier temps il est nécessaire de pouvoir équiper les agents avec le bon matériel et les bons outils pour leurs opérations techniques.

**A l'inverse, certains postes de dépenses de fonctionnement ont diminué par rapport à l'atterrissement 2024 :**

- **Les autres charges de gestion courante (créances éteintes, dépenses informatiques) ont connu une légère baisse, -1% ;**

- Les **dépenses d'électricité**, -34%, de plus l'intégration progressive de groupements de marchés de fluides avec la Ville de Paris permet de réaliser des économies d'échelles. La CDE a rejoint cette année un marché Ville concernant le gaz.
- Les **dépenses de fournitures d'entretien**, - 10%, des avenants aux marchés lessiviels ont permis en 2025 de réduire les prix de certaines références, aussi un meilleur suivi et des commandes au réel en fonction des inventaires de chaque site permet d'optimiser les besoins et les coûts.
- Les **dépenses de services**, -13%, la CDE développe de plus en plus de savoir-faire et d'expertise en interne, ce qui permet de réduire le recours à des prestataires extérieurs concernant un certain nombre de services (maintenance, expertise juridique ou bien sanitaire).

Répartition des principaux postes de dépenses courantes (45,5 % du total)



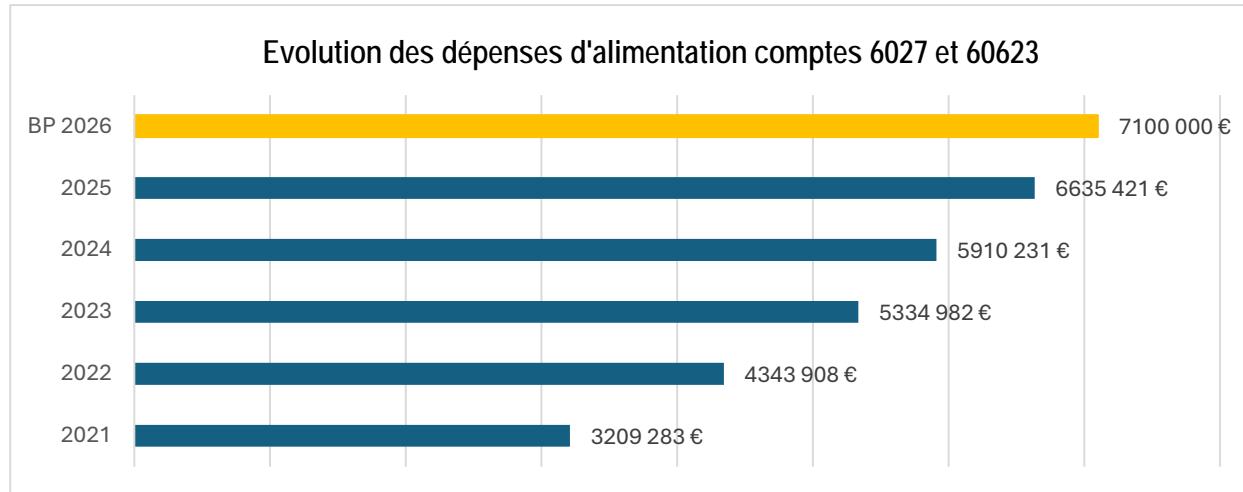
Afin de prendre en compte ces niveaux de dépenses, le BP 2026 prévoit d'augmenter les crédits alloués sur les lignes budgétaires concernées par rapport à 2025.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour le Chapitre 011 s'élèverait à 9 981 041 €.

Les principales hausses de dépenses concernent :

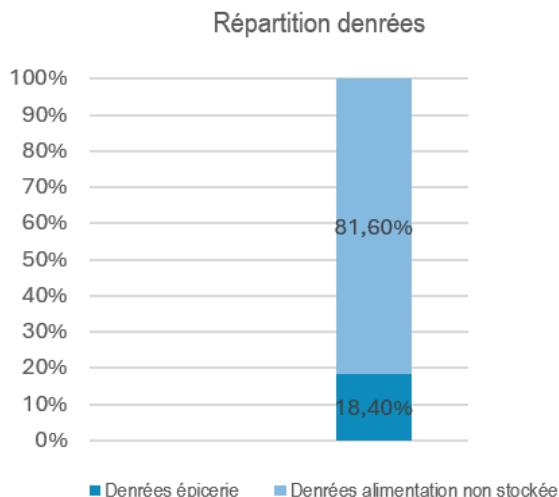
- Du petit équipement accompagnant la mise en place des barquettes en inox, couvercle, films pelables.
  - +17%, soit un budget de 368 500 €
- Du matériel et services nécessaires au respect des objectifs sanitaires et des normes d'hygiène (nouveau système de traçabilité, matériel de prise de température, produits lessiviels).
  - +1 %, soit un budget de 216 600 €
- Les dépenses alimentaires : +5.5 %, soit un budget de 7 100 000 €

## Zoom sur les dépenses alimentaires



Il est à noter qu'en plus de connaître une certaine volatilité des prix, le budget alimentation en 2025 a également été touché par :

- un menu entièrement bio par semaine, introduit depuis la rentrée 2022/ 2023,
- l'amélioration de la qualité de l'assiette et l'adaptation de menus plus consistants pour les collégiens,
- des alternatives végétariennes élaborées et qualitatives, proposées chaque semaine depuis le premier trimestre 2025 dans tous les établissements scolaires.



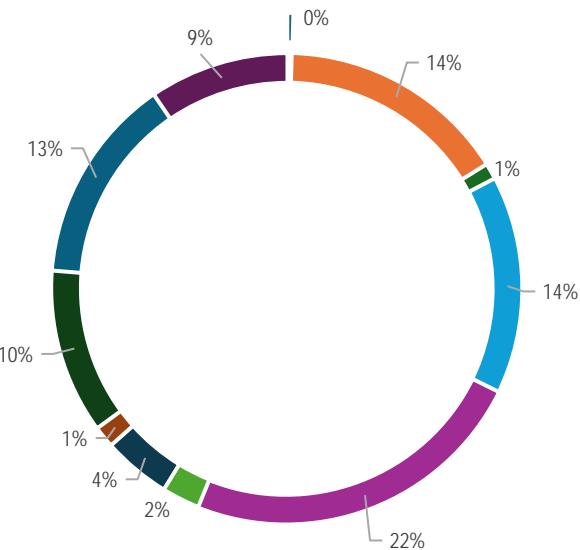
En 2025, les achats alimentaires de produits frais et de produits à consommation courte représentent 82% du total des dépenses alimentaires, contre 18% pour le produits stockés (épicerie et boulangerie).

Parmi les dépenses d'alimentation, on compte 75% de produits sous signe de qualité au titre du Plan d'Alimentation Durable de la Ville de Paris, dont 65% de produits Bio (contre 63% en 2024).

De plus, 96% des achats alimentaires répondent aux critères de la loi Egalim.

## Répartition des achats alimentaires

- Miel
- Biscuits et épicerie
- Epices/ condiments
- Produits surgelés
- Produits laitiers
- Alternatives végétales surgelées
- Alternatives végétales fraîches
- Poisson frais
- Fruits et légumes
- Viandes
- Pains



Parmi les principaux postes de dépenses se retrouvent :

- des produits laitiers (22%),
- des produits d'épicerie (14%),
- de la viande (13%)
- des fruits et légumes frais (10%).

Les denrées d'épicerie complétées des lots des alternatives végétariennes permettent d'assurer la proposition d'une alternative végétarienne tous les jours dans chaque cantine scolaire du 20<sup>e</sup> arrondissement.

En comparaison, d'autres lots alimentaires sont moins sollicités, notamment les lots surgelés. Ces derniers représentaient 19.3% des dépenses alimentaires en 2024 contre 15% en 2025.

De plus, le renouvellement de 12 lots alimentaires en 2026, tend à réduire de nouveau cette part de surgelés en consacrant davantage de lots de produits frais, par exemple : Poisson et produits élaborés frais, Fruits et légumes frais 1ère gamme Bio, Produits de 5eme gamme Bio à base de légumineuse en circuit court,

**Les orientations 2026 pour les dépenses d'alimentation seront les suivantes :**

- Atteindre 85 % de produits sous signe de qualité au titre du PAD Ville de Paris (75 % en 2024)
  - Dont 70 % de produits BIO (63 % en 2024)
  - Dont 60 % local (53 % en 2024)
- Augmenter la part de « cuisiné comme à la maison »
- Poursuivre la stratégie de produit ultra frais, sur les filières viandes et marées
- Généraliser les goûters 100% et/ ou commerce équitable en maternelle

A ce titre, le BP 2026 prévoit une augmentation de 5.5% par rapport à l'atterrissement 2025 pour un budget de 7 100 000 €. Cette hausse est en lien avec le maintien des prix élevés et le renouvellement de 12 lots alimentaires conséquents ainsi que 4 marchés à procédure adaptée.

De cette manière, sur l'ensemble des chapitres 011 et 012, 21 640 003 € sont prévus au BP 2026.

## D - Les dépenses de gestion

### Evolution des autres dépenses de gestion courante



Les autres dépenses de gestion courante regroupent différentes natures de dépenses, on retrouve à la fois des dépenses réelles et des dépenses d'ordre, c'est-à-dire qu'il s'agit d'écritures comptables obligatoires mais ne déclenchant pas de sortie de « cash »

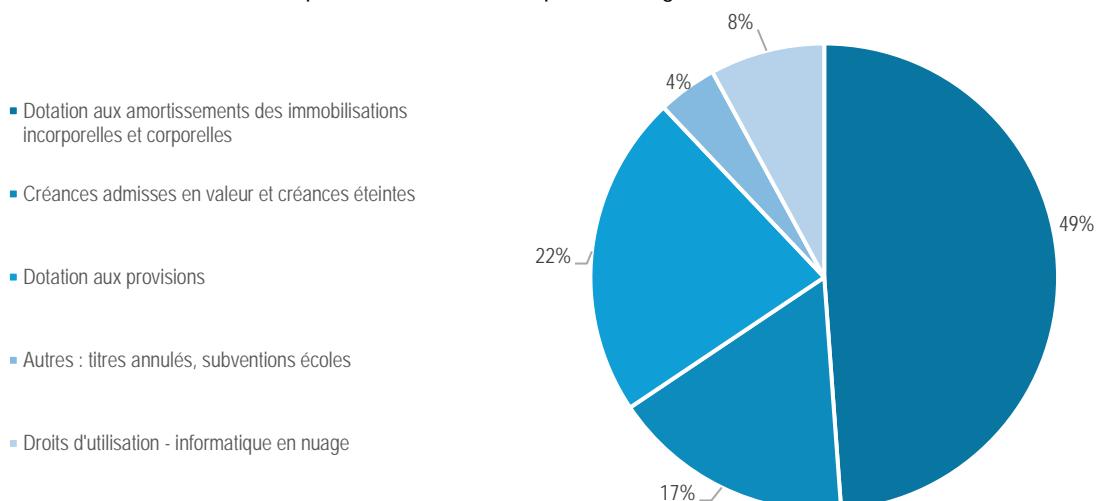
#### Parmi les dépenses réelles :

- les dépenses liées au paiement de logiciels informatiques (près de 68 000 €);
- les dépenses relatives à l'annulation de titres antérieurs (12 954 € en 2025) ;
- les subventions délivrées aux écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement en soutien à des projets pédagogiques, en 2025 la CDE20 a attribué pour 11 987 € de subventions.

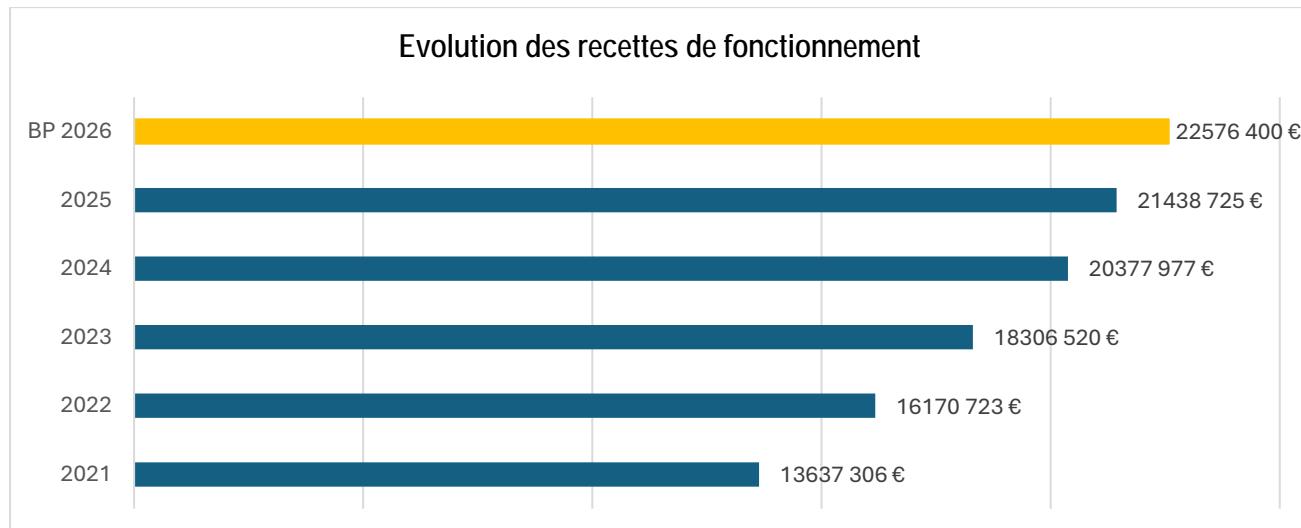
#### Parmi les dépenses d'ordre :

- les dépenses liées au remboursement de la dette laissée par les familles (admission en non-valeur des créances irrécouvrables). En 2025, la Caisse des Ecoles a apuré pour 142 085 € des créances non recouvrables (dettes prescrites) et prévoit d'en apurer à même hauteur en 2026 ;
- les écritures d'amortissement des biens achetés en investissement les années passées, 437 213 € en 2025, un montant en hausse en raison des dépenses d'investissement plus conséquentes en 2025, +3% ;
- les provisions permettant de constater la diminution de la valeur d'un bien immobilisé et les créances des familles à rembourser.

### Répartition des autres dépenses de gestion courante

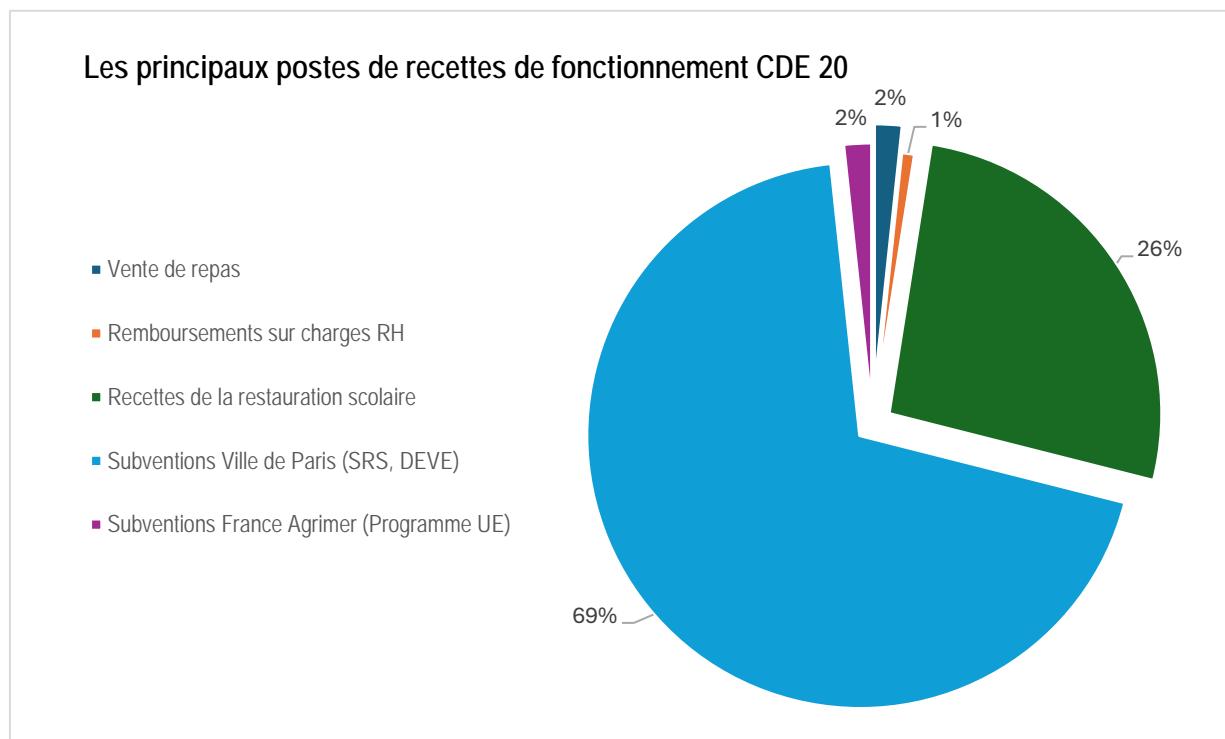


## E - Les recettes de fonctionnement



On note que l'évolution des recettes de fonctionnement d'une année à l'autre tend à se stabiliser aussi bien concernant le montant de subvention de fonctionnement accordé par le Service de la Restauration Scolaire (+7% en 2025 et +5.5% en 2026), que les recettes familles qui semblent plafonnées autour de 5 650 000 €.

Ainsi, entre 2024 et 2025, les recettes de fonctionnement ont été augmenté de 5% tout comme entre 2025 et la prévision budgétaire pour 2026, contrairement à des niveaux d'évolution plus élevés les années passées : +19% entre 2021 et 2022, +13% entre 2022 et 2023.



En ce qui concerne la répartition du QF des familles, la mise en place du nouveau logiciel avec la reprise des données des familles ainsi que les relances régulières faites aux familles et notamment celles recensées en "faux T10" permettent de consolider les données de répartition du QF, au plus près de la réalité.

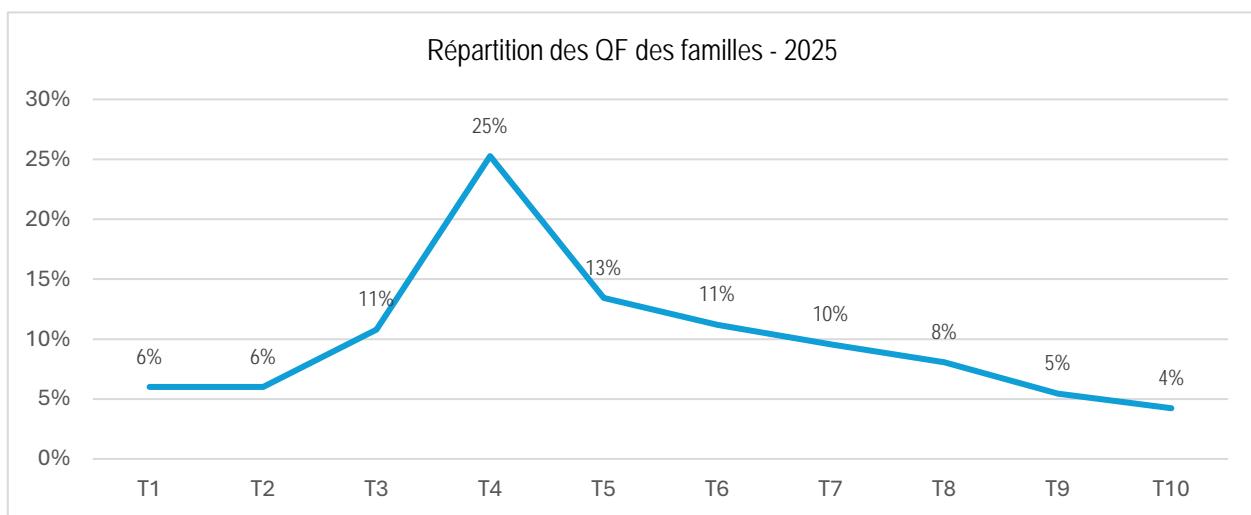
Pour rappel, la grille tarifaire applicable à Paris est la même depuis 2014 :

**Les prix d'un repas par tranche tarifaire sont actuellement les suivants :**

TRANCHES TARIFAIRES	VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF PAR REPAS*
Tranche 1	inférieur à 234 €	0.13€
Tranche 2	235 € à 384 €	0.85€
Tranche 3	385 € à 548 €	1.62€
Tranche 4	549 € à 959 €	2.28€
Tranche 5	960 € à 1 370 €	3.62€
Tranche 6	1 371 € à 1 900 €	4.61€
Tranche 7	1 901 € à 2 500 €	4.89€
Tranche 8	2 501 € à 3 333 €	5.10€
Tranche 9	3 334 € à 5 000€	6.00€
Tranche 10	supérieur à 5 000 €	7.00€

Plus précisément, concernant la répartition des tarifs appliqués aux familles en 2025, celle-ci demeure très similaire à la répartition 2024 des QF :

- les tranches basses (T1 à T3) totalisent 23%, contre 24% en 2024
- les tranches intermédiaires (T4 à T6) totalisent 49%, contre 50% en 2024
- et les tranches hautes (T7 à T10) totalisent 27% des tarifs contre 25% en 2024.



Par ailleurs, le prix facturé moyen par repas est de 3,31 € pour un coût de revient par repas pour la CDE 20 de 9,18 € dont 2,68 € de coût de denrée.

En parallèle, la CDE 20 réalise également des prestations de production et livraison de repas hors restauration scolaires qui représente des recettes à hauteur de 358 460 € en 2025.

Enfin, la Caisse des écoles est toujours à la recherche de recettes de fonctionnement complémentaires. Bénéficiaire depuis 2021 du programme « Lait et Fruits à l'école » auprès de France Agrimer, elle a bénéficié d'environ 360 740 € de subvention en 2025, un niveau en légère hausse par rapport à 2024 (350 000 €), contre 286 000 € en 2023 et 140 000 € en 2022.

#### Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2026 :

Le Service de la Restauration Scolaire de la DASCO a octroyé à la Caisse des écoles une subvention de fonctionnement à hauteur de 15 590 000 € au titre de l'année 2026, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à la subvention attribuée en 2024.

Cette augmentation permettra à la CDE de couvrir les frais supplémentaires expliqués précédemment (volatilité des prix des denrées, poursuite des objectifs du PAD parisien, dépenses en hygiène qualité renforcées, etc).

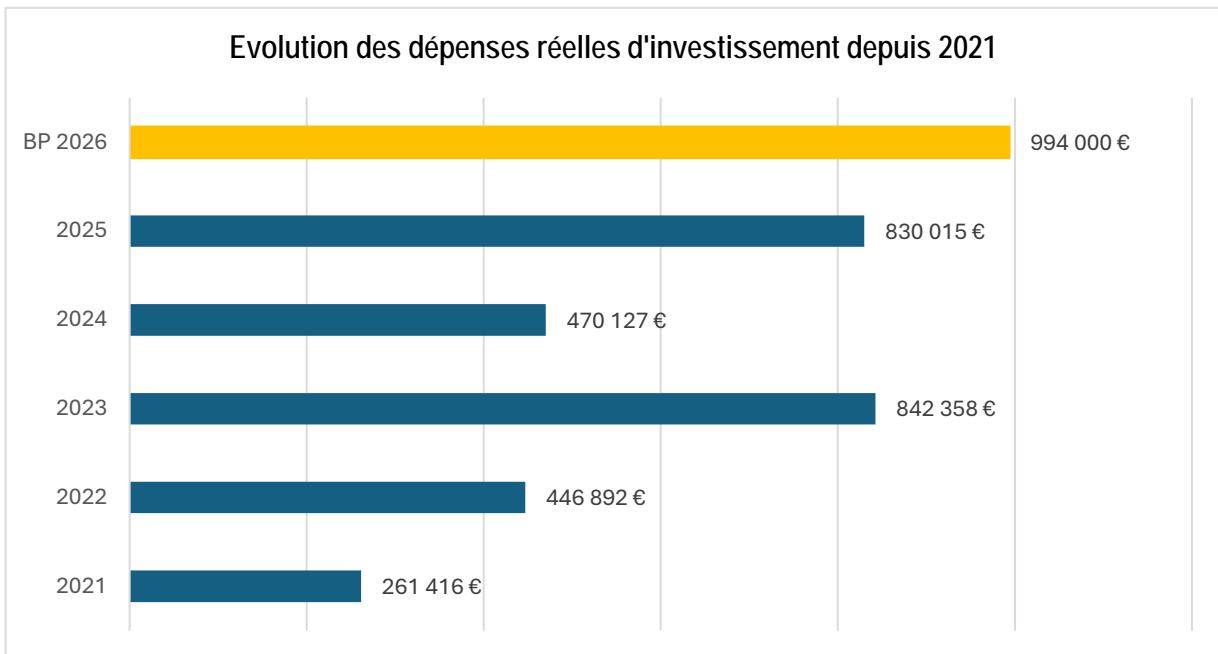
Cependant, cette hausse de subvention est aussi essentielle pour compenser la perte de recettes concernant la facturation des familles au titre de la restauration scolaire. En effet, la baisse des effectifs implique nécessairement une diminution des recettes. De plus, un taux d'impayés de 10% demeure et doit être pris en compte dans les prévisions 2026. Sur l'année scolaire 2024/ 2025 ce taux d'impayés a varié en fonction des périodes entre 9% et 10,4%.

En 2026, les recettes nettes tirées de la facturation de la restauration scolaire devraient s'élever autour de 5 650 000 €. On note au contraire avec une progression des recettes liées à la vente de repas auprès notamment de la Maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt qui voit gonfler ses effectifs (+2%, soit 464 000 € prévu au BP).

En revanche, la poursuite des achats alimentaires bio et labellisés matérialisée par le renouvellement de 12 lots alimentaires en 2026 enclenchera sûrement une légère hausse de la subvention France Agrimer reçue par la CDE 20. En effet, la Caisse des écoles est en recherche constante pour la limitation des surcoûts de l'alimentation de qualité et veille à optimiser les produits éligibles France Agrimer, ces recettes sont estimées à 370 000 € dans le Budget primitif 2026.

Sur la base de ces tendances, le budget primitif 2026 prévoit 22 576 400 € de recettes de fonctionnement.

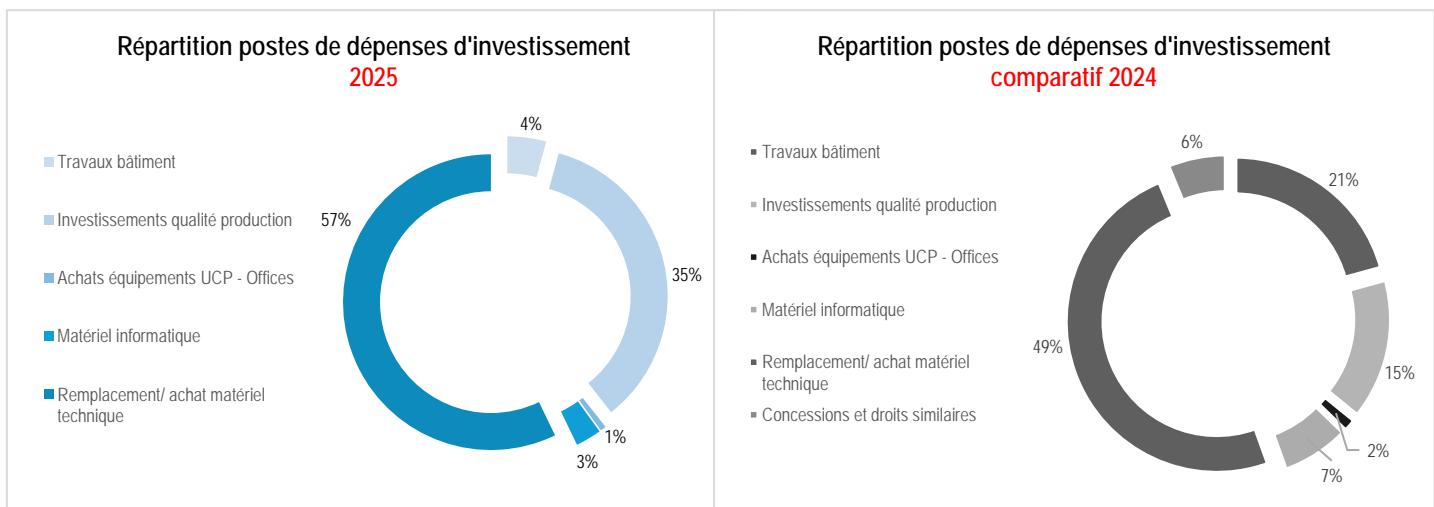
## F - Les dépenses d'investissements



La trésorerie et le budget primitif 2025 ont permis de réaliser un plus fort niveau d'investissement que l'année passée. On note une progression de +77% pour atteindre 830 015 € d'investissement réalisés, soit presque le niveau enregistré lors de l'exercice 2023 grâce à la subvention exceptionnelle d'investissement délivrée par la Ville de Paris.

En 2025, ce niveau d'investissement a notamment permis l'acquisition d'un nouveau matériel de production en faveur du cuisiné maison et la réalisation de travaux bâti mentaires à la cuisine Paul Meurice comme dans les offices. En effet, 9 offices ont connu des travaux de rénovation pendant l'année 2025.

Aussi, la vétusté de certains équipements explique les dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement faites à hauteur de 474 255 € (tunnels de lavage, évaporateurs etc.)



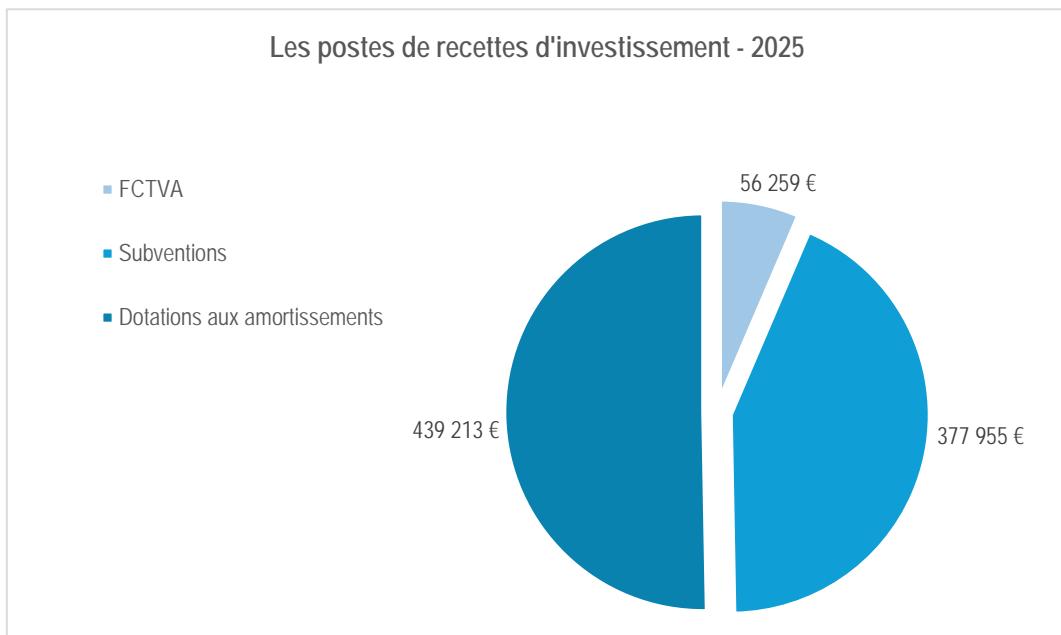
En 2025, la trésorerie de la Caisse des écoles a permis des investissements plus conséquents que les années passées, cependant pour l'année 2026, en raison notamment de la hausse des dépenses de charges courantes et de la baisse des recettes de la restauration scolaire, la capacité de financement de la Caisse des écoles sur ses fonds propres sera diminuée.

Néanmoins les besoins d'investissements 2026 demeurent très importants et leur évaluation réelle s'élève à environ 1 110 000 €.

Cela s'explique d'une part, par le renouvellement d'outils de production obsolètes (marmites jumelées, cellules de refroidissement vieillissantes), en effet, dans les offices comme à la Cuisine Paul Meurice, un certain nombre d'équipement vient à terme de leur amortissement.

D'autre part, cet estimatif d'investissement se justifie par le besoin de matériel plus performants et onéreux capables de répondre aux exigences sanitaires (système d'eau glacée, tables de refroidissement dans les offices, sas hygiène, etc.)

## G - Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement de la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement proviennent de trois sources :

- Le **Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée**, dit FCTVA
  - 6% en 2025 contre 16% en 2024
- Les **dotations aux amortissements** (écritures comptables)
  - 50% en 2025 contre 54% en 2024
- Les **subventions** liées aux appels à manifestation d'intérêt (AMI)
  - 43% en 2025 contre 30% en 2024

Seuls le FCTVA et les subventions correspondent à une entrée de recettes réelle, en effet, les recettes d'amortissements sont seulement des écritures comptables et ne sont donc pas perçues réellement.

De plus, il est à noter que :

- le FCTVA versé chaque année par l'Etat à la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement dépend des investissements réalisés à l'année n-1, un niveau d'investissement faible impacte donc directement les recettes de l'année n+1.
- aussi, les subventions reçues dans le cadre d'AMI nécessitent un réel investissement et travail de la CDE, les AMI supposent en effet la rédaction d'un dossier de candidature, le respect d'un cahier des charges ainsi qu'un suivi rigoureux tout au long de l'année. Dès lors, la CDE 20 est systématiquement mise en concurrence lorsqu'elle candidate pour obtenir de nouveaux financements dans le cadre d'AMI et ne peut être assurée en amont des recettes pour lesquelles elle candidate.

Ainsi, en 2025, suite à l'envoi d'un certain nombre de dossiers de candidature, la CDE 20 a été soutenue par la D.A.D (Division alimentation durable) notamment pour des subventions relatives au « Plan d'Alimentation Durable 2025 - 2027 » ou encore à la « Sortie du plastique », la CDE a obtenu de cette manière près de 371 700 € de subvention.

Chaque dispositif relatif à un appel à projet ou un appel à manifestation d'intérêt est étudié pour optimiser les recettes de la CDE20.

En 2025, la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement a réalisé 830 015 € d'investissement et a perçu 434 214 € de recettes réelles, elle a donc financé sur ses fonds propres près de 395 800 €.

**Les prévisions de recettes d'investissement pour 2026 :**

La méthode de candidature à des appels à manifestation d'intérêt sera renouvelée en 2026 afin de maintenir un certain niveau d'investissement. On compte à ce jour quelques subventions auxquelles la CDE 20 projette de candidater notamment au regard de ses projets en faveur du cuisiné maison, notamment des appels à projets présentés par la Direction de l'Alimentation Durable ou encore des subventions proposées au niveau national et régional comme dans le cadre du dernier Programme National d'Alimentation. A ce titre, La CDE envisage d'obtenir 80 000 € des AMI en 2026.

De plus, la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement est de plus en plus sollicitée pour être associée à des réponses à des appels à projets, en lien par exemple avec Commerce Equitable France, ce qui est révélateur de son engagement et de son savoir-faire dans la voie du mieux manger.

Au regard des dépenses d'investissement faite au titre de l'exercice 2025, la CDE 20 percevra un fond de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée à hauteur de 114 000 € en 2026.

Enfin, afin de pouvoir financer l'ensemble des investissements souhaités et nécessaire au bon fonctionnement de la Caisse des écoles, celle-ci projette de financer sur ses fonds propres 350 000 € et d'affecter en section d'investissement pour 2026 l'excédent budgétaire dégagé en 2025, soit 450 000 €

**Ainsi, le total des recettes d'investissement pour 2026 sont évaluées à 994 000 €**

## CONCLUSION

---

*En conclusion, ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 affirme une ambition claire : consolider les équilibres financiers, sécuriser la continuité du service et donner à l'établissement les moyens de poursuivre, avec méthode, l'amélioration de la qualité rendue aux usagers.*

*L'année 2026 doit également être envisagée comme une étape d'accélération. Dans un contexte budgétaire exigeant, l'enjeu consiste à transformer davantage, sans fragiliser l'exécution : renforcer la qualité et la traçabilité des approvisionnements, intensifier les actions de réduction du gaspillage et des déchets, améliorer la performance énergétique et environnementale des installations, et poursuivre la modernisation des outils de pilotage et de la relation aux familles.*

*Cette dynamique ouvre des perspectives résolument positives. Elle permettra d'ancrer plus encore la restauration scolaire dans une trajectoire durable et exemplaire, au service de la santé des enfants, de l'équité sociale et de la transition écologique. Elle implique enfin de continuer à investir dans les compétences, l'organisation et les équipements, afin de soutenir l'innovation, la robustesse opérationnelle et la qualité de vie au travail.*

*Ainsi, ce ROB 2026 ne se limite pas à un exercice de cadrage : il constitue un levier de mobilisation et de projection. Il prépare les conditions d'une nouvelle étape de transformation, plus rapide, plus structurée et plus ambitieuse, afin de conforter la Caisse des Écoles comme un acteur de référence d'un service public de restauration à la fois performant, solidaire et durable.*